

**DATE DE PUBLICATION : 6 juin 2016**

Le directeur général de la Stabilité financière  
et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M. Philippe MONGARS, directeur des Risques et de la Conformité des opérations, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Marc BARAN, adjoint au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Risques et de la Conformité des opérations, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MONGARS et M. Marc BARAN, M. Philippe MONGARS peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leurs services respectifs.

Fait à Paris, le 6 juin 2016

Denis BEAU